

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le

06 MARS 2026

ID : 005-200049203-20260302-2026_08CS-DE

 **territoire
d'énergie**
HAUTES-ALPES · SyME05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 2 MARS 2026

OBJET : 2026-08CS TE05

Participation des communes ou pétitionnaires de droit privé aux travaux de construction de réseaux électriques et communications électroniques au titre de l'année 2025

Nombre de membres légal	49
Nombre de membre en exercice	49
Nombre de membres présents	27
Nombre de membres présents en distanciel	0
Nombre de voix délibératives	28
Nombre de pouvoir	0
Nombre de suffrages exprimés :	
☒ Pour	28
☒ Contre	0
☒ Abstention	0
☒ Ne prend pas part au vote	0
Date de la convocation	13-02-2026

L'an deux mille vingt-six, le deux mars à 14h30, les membres composant le comité syndical de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 convoqués par son Président à Chorges, se sont réunis, en format présentiel, sous la présidence de M. DOU Jean Claude, Président de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05.

Etaient présents : SENNERY Pierre, DOMMANGE Alain, MAULLIER Régis, MAGNAN Richard, WADIER Hervé, CLAEYMAN Jean Pierre, GAUCHE Joël, LEYDON Louis, LAURENS Alain, AMOURIQ René, EYSSERIC Serge, ROSA Raymond, SANCHEZ Alain, TARDY Lionel, AUBEPART André, BACHENET Claude, GANDOIS Jean Pierre, VOLLAIRE Pierre, DOU Jean Claude, BILLON TYRARD Jacques, ARNOUX Frédéric, MIOULANE Louis, AYACHE Serge, CESTER Francis, VERRIER Jean Luc, BOREL Daniel, MILLE SCHAACK Françoise.

Soit onze collèges représentés par vingt-sept délégués sur onze collèges ayant quarante-neuf délégués légaux.

Etaient excusés : CHEVAL Jérôme, LEMONNIER Kévin, CHANFRAY Corinne, DELBANO Jean Michel, POUCHOT ROUGE BLANC Georges, LOISEAU Fabrice, GONNET Michel, PIQUEMAL Michel, CORDIER Georges, BOREL David, GOURY Dominique, SARRAZIN Bruno, ALLUIS Jean Luc, BICAIS Jean Jacques, AUBERT Daniel, CHALLOT Serge, JEHAN Frédéric, PRAT Jean Denis, FEUTRIER Lucie, BLANC Renaud, DEVEVEY Joseph, BRIOULLE Jean Pierre, SALETTI Hélène, FRISON Michel, SEMIOND Philippe, DRUJON D'ASTROS Cyrille, JOANNET Michel, NICOLAS Gérard, VANNIER Olivier, BERAUD Josiane, MONTABONE Michel, ARNAUD Jean Michel, BERAUD Michel, DESCHAMPS Sophie, ALLEC Patrick, BONNAFFOUX Joël, BETTI Alain.

Assistés de : TAIX Marylin, Directrice Générale des Services ; FERAUD Maryline, Secrétaire Générale ; DEJOANNIS Jean Christophe, Directeur du Service Technique ; DENYS Eric, Directeur du Service Finances ; PEYRON Magalie, Secrétaire de direction ; RICOU Audrey, Gestionnaire du secrétariat général ; FARDELLA Cyrille, Responsable agence Nord ; ANDRE Clément, Responsable agence Sud.

Secrétaire de séance : CLAEYMAN Jean Pierre

OBJET : 2026-08CS TE05

Participations des communes ou pétitionnaires de droit privé aux travaux de construction de réseaux électriques et communications électroniques au titre de l'année 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ci-après « CGCT ») ;
Vu le Code de l'énergie ;
Vu le Code des postes et des communications électroniques ;
Vu les statuts de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 (ci-après dénommé Syndicat) ;
Vu les accords du 7 juillet 2013 entre le Syndicat et l'opérateur de communications électroniques France Télécom (devenu Orange) ;
Vu la convention d'occupation des appuis de distribution d'énergie électrique entre Enedis, SFRFTTH (devenu XPFibre) et le Syndicat du 23 octobre 2019 et son avenant du 27 mai 2020 ;
Vu les accords de location des occupations des ouvrages de communications électroniques entre le Syndicat et les opérateurs faisant suite à la mise à disposition du patrimoine du syndicat pour le service universel de téléphonie (Orange) et pour le développement du très haut débit numérique (XPFibre) ;
Vu la délibération n° 2023-66AG du Syndicat du 17 octobre 2023 modifiant la « participation des communes ou pétitionnaires de droit privé aux travaux de construction de réseaux électroniques et communications électroniques » ;
Vu la délibération n°2023-68AG TE05 en date du 17 octobre 2023 concernant le partenariat du Syndicat avec les opérateurs de communications électroniques pour la convention relative à l'usage des réseaux aériens de distribution d'électricité basse tension aériens pour l'installation et l'exploitation d'équipement tiers ;
Vu la délibération n°2023-69AG TE05 en date du 17 octobre 2023 concernant le partenariat du Syndicat avec les opérateurs de communications électroniques pour la convention de mise à disposition et de location d'infrastructures d'accueil souterraines pour les réseaux de communications électroniques ;
Vu la délibération n°2024-14AG TE05 en date du 21 février 2024 concernant le partenariat du Syndicat avec les opérateurs de communications électroniques pour la convention relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité basse tension (BT) et haute tension (HTA) aériens pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communication électroniques ;
Vu la délibération n° 2024-46AG TE05 du 19 juin 2024 actualisant le taux d'indemnité aux contributions des adhérents – travaux coordonnés ;
Vu la délibération n°2025-94CS TE05 en date du 12 décembre 2025 modifiant les participations des communes ou pétitionnaires de droit privé, aux travaux de construction de réseaux électriques, communications électroniques et éclairage public (en cas de travaux coordonnés).

Le Président expose :

Par délibération en date du 12 décembre 2025, le comité syndical a modifié les modalités des participations communales. Les travaux réalisés durant l'année 2025 étant antérieurs à cette délibération, les participations demandées aux communes se conforment aux dispositions précédemment en vigueur selon la délibération n°2023-66AG du 17 octobre 2023 fixant les participations des communes selon le type de travaux demandés et l'éligibilité des financements.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **Conserve** les règles de participation, des communes membres et non membres du syndicat et des pétitionnaires de droit privé concernant les travaux esthétiques, mentionnées dans la délibération 2023-66AG TE05 du 17 octobre 2023 pour les travaux réalisés en 2025.
- **Sollicite** les communes, suivant les participations présentées en annexe, pour un montant total de **718 046.56 €** au titre des travaux effectués en 2025 ;
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget 2026 ;
- **Autorise** le Président à engager toutes les démarches nécessaires au recouvrement des participations communales durant sa durée de mandat.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois, an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Pierre CLAEYMAN



Pour extrait conforme.

Le Président,
Jean-Claude DOU



PARTICIPATIONS COMMUNALES 2026 AU TITRE DES TRAVAUX EFFECTUES EN 2025

N° AFFAIRE	COMMUNE	AFFAIRE	TAUX DE PARTICIPATION	MANDATS 2025	PARTICIPATION 2025
20039	LA FREISSINOUSE	Enf Poste LA SELLE T2	50%	22 240,71 €	11 120,36 €
23064	CELLAC	'Enf BT poste MORANE' FOURREAUX	20%	20 844,36 €	4 168,87 €
21080	EYGLIERS	Enf Chef-lieu Pst ALAYS	50%	169 946,02 €	84 973,01 €
21084	VILLAR ST PANCRACE	ENF BT CH DE VIBOURELLE	50%	17 406,78 €	8 703,39 €
22003	ORCIERES	'Enf BT pst LES TOURENGS'	50%	67 474,03 €	33 737,02 €
22005	VEYNES	Coordination Avenue des Martyrs	50%	35 070,89 €	17 535,45 €
22007	MEREUIL	ENF BT PST LA BEGUE	20%	60 162,67 €	12 032,53 €
22009	LES ORRES	ENF BT Poste Vière	50%	3 346,27 €	1 673,14 €
23076	VALLOUISE-PELVOUX	Renforcement pst GYRONDE	80%	11 774,84 €	9 419,87 €
22015	LA SAULCE	"Enf BT Fontchaude pst LA ROMANE"	50%	91 484,47 €	45 742,24 €
22016	ROUSSET	ENF HTA Château T2	20%	8 620,33 €	1 724,07 €
22104	ST FIRMIN	SECU POSTE LOT CHAIX	80%	3 514,15 €	2 811,32 €
23002	VALLOUISE-PELVOUX	Sup poste tour VALLOUISE	50%	46 324,40 €	23 162,20 €
23006	BARATIER	Enf HTA Haut Village pst BARATIER	20%	69 317,68 €	13 863,54 €
23014	LA BEAUME	Enf BT poste LA BEGUE	50%	35 717,26 €	17 858,63 €
23022	LARAGNE	Coord BT Av Pasteur poste FELIX	20%	30 394,39 €	6 078,88 €
23050	LE POET	'Enf BT Ch de Grange Neuve pst GIRONDE'	50%	71 240,36 €	35 620,18 €
23074	LA ROCHE DE RAME	"Sécu poste LE MAS rive droite"	80%	18 528,67 €	14 822,94 €
23080	PRUNIERES	Enf BT pst SERRE	50%	50 054,96 €	25 027,48 €
23081	LES ORRES	Enf BT Postes SAGNETTES et LA LOUBIERE	50%	46 416,43 €	23 208,22 €
23082	LA FAURIE	"Enf BT Poste PUSTEAU"	50%	112 334,48 €	56 167,24 €
23084	LE GLAIZIL	"Enf BT Poste LESDIGUIERES"	50%	57 046,50 €	28 523,25 €
23085	L'EPINE	'Enf BT Postes LA REMISE et L'EPINE'	50%	54 277,70 €	27 138,85 €
24013	ROCHEBRUNE	Enf BT pst GREOLIERS	50%	126 552,46 €	63 276,23 €
23154	ST CREPIN	"Enfouissement poste DURANCETTE"	30%	32 545,82 €	9 763,75 €
23167	CHAMPCELLA	'Enf Nord poste CHAMBON'	50%	70 608,12 €	35 304,06 €
24015	ST CLEMENT	'Enf BT Les Saurels pst POMMIERS'	50%	33 656,53 €	16 828,27 €
24130	LA SALLE LES ALPES	"Enf BT Pst LIEVRE BLANC"	30%	5 651,12 €	1 695,34 €
22001	LA GRAVE	Coordination HTA/BT Les terrasses	20%	47 013,27 €	9 402,65 €
24136	ST CHAFFREY	"Enf HTA poste ARNOUX"	20%	4 122,36 €	824,47 €
24150	VALLOUISE-PELVOUX	"Enf BT L'ONDE et ORATOIRE"	50%	114 691,39 €	57 345,70 €
24012	EMBRUN	"Enf BT pst HESPERIDES et CHAUSSIERE"	30%	53 323,79 €	15 997,14 €
24156	CHATEAUNEUF D'OZE	"Sécurisation poste CHAZAL"	80%	363,31 €	290,65 €
24171	CHATEAUVIEUX	"Enf HTA poste LES MARINS"	70%	2 295,09 €	1 606,56 €
25-0114	RAMBAUD	'Enf HTA Devant Ville pst RAMBAUD'	20%	2 995,31 €	599,06 €
Total	35			1 597 356,92 €	718 046,56 €